



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à 20 h le lundi 20 décembre 2021 à la salle de l'Église évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe, sise au 405, boulevard Laurier.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Chapdelaine, conseiller Madame Christine Gougeon, conseillère Monsieur René Poirier, conseiller Monsieur Daniel Choquette, conseiller Monsieur Patrick Vizien, conseiller Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente :

Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ATHLÈTE NIVEAU NATIONAL DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉCISION
- 4. ARCHIVAGE RÉSOLUTION 2021-11-293 MODIFICATION
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

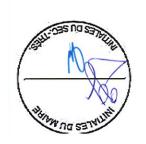
La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine du 20 décembre 2021 ouverte à 19 h 50 bien que l'avis de convocation indiquait 20 h 00. Les membres du conseil demeureront présents jusqu'à 20 h 10 pour répondre aux questions des citoyens, s'il en est.

2021-12-352 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



2021-12-353

2021-12-354

3. ATHLÈTE NIVEAU NATIONAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçu d'une jeune athlète de judo, madame Méloïze Perkinson, résidente de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine pour l'aider à financer sa participation à la Compétition Élite 8 qui se déroulera à Edmonton, les 15 et 16 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la compétition Élite 8 est une compétition permettant aux athlètes se démarquant d'accumuler des points de classement pour l'équipe nationale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une side financière de l'ordre de 200 \$ à madame Méloïze Perkinson si la Compétition Élite 8 est maintenue ou tenue à une date ultérieure.

4. ARCHIVAGE - RESOLUTION 2021-11-293 - MODIFICATION

CONSIDERANT la résolution numéro 2021-11-293 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Madeleine le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Madeleine manifestait son intérêt de la municipalité d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant la gestion et la fourniture d'un progiciel en gestion des archives - Partie 16 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a, lors de sa séance du 24 novembre 2021, adopté le budget de la partie 16;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de ce budget, une mention a été ajoutée à la résolution d'adoption du budget pour prévoir éventuellement l'adoption d'un budget amendé si la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine réitérait son intention d'adhérer à ladite entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant la gestion et la fourniture d'un progiciel en gestion des archives - Partie 16;

CONSIDÉRANT QU'il est toujours de l'intention de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Madeleine d'adhérer à ladite entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant la gestion et la fourniture d'un progiciel en gestion des archives - Partie 16;

CONSIDERANT QU'II y a lieu de modifier le dispositif de la résolution numéro 2021-11-293 par l'adoption de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Daniel Choquette APPUYÉ DE: Monsieur Yves Chapdelaine

: ètiminanu'l á ulosèr te

D'ADHERER à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant la gestion et la fourniture d'un progiciel en gestion des archives - Partie 16.

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains d'adopter un budget amendé pour la partie 16 et de revoir ses quotes-parts en raison de l'adhésion de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à ladite entente.



DE DEMANDER DE BÉNÉFICIER, comme toutes les municipalités, parties à l'entente pour 2022, de la subvention de 2 000 \$ provenant du Fonds Covid-19 de la MRC des Maskoutains pour l'implantation dudit progiciel en gestion des archives.

D'ANNOTER la résolution numéro 2021-11-293 pour faire état de la présente résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Mousseau demande aux élus de prendre les mesures auprès de la MRC des Maskoutains pour s'assurer que les agriculteurs, qui prennent le soin d'aménager leurs bandes riveraines à l'aide de spécialistes reconnus en la matière, voient leurs efforts reconnus par les inspecteurs de la MRC des Maskoutains.

Il constate que certains inspecteurs ne reconnaissent pas les aménagements proposés par des spécialistes et il demande à ce qu'une concertation soit tenue pour que tous aient le même discours et que les agriculteurs puissent voir leurs efforts reconnus.

Madame la mairesse indique qu'elle en parlera lors d'une rencontre à la MRC et la directrice générale indique qu'elle interpellera la MRC des Maskoutains à ce sujet.

2021-12-355

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 20 décembre 2021 à 19 h 56. Les membres du conseil demeurent sur place jusqu'à 20h15 et aucun autre citoyen ne se présente à la salle de l'Église Évangélique Baptiste.

Mme Ginette Gauvin, mairesse

Mme Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière